

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GAZ MÉTRO

N° R-4018-2017, phase 1

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)

Intéressé

---

**GAZ MÉTRO - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018, phase 1**

---

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ**  
*(Loi sur le Régie de l'énergie, a.25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. II, section IV)*

---

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le  
Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui  
suit :

## **CONTEXTE**

1. Le 2 novembre 2017, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif à compter du 1er octobre 2018 et propose à la Régie de traiter sa demande en deux phases.
2. Le 7 novembre 2017, la Régie rend la décision procédurale D-2017-120 par laquelle, notamment, elle accepte de procéder à l'examen de la demande de Gaz Métro en deux phases, décide de la tenue d'une audience publique, accepte les sujets soumis par Gaz Métro dans le cadre de la phase 1 et invite la production de demandes d'intervention pour le 22 novembre 2017.
3. Le 15 novembre 2017, Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser, dans le cadre de la phase 1, la tenue d'une rencontre d'information permettant à Gaz Métro de répondre aux questions du personnel technique de la Régie et des intervenants sur le fonctionnement du compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)<sup>1</sup>. Cette rencontre ferait suite à la décision D-2017-094, rendue dans le dossier tarifaire 2018 (R-3987-2016). Le distributeur aimerait tenir la rencontre de travail dans la phase 1 et prendre en considération la teneur des discussions pour présenter une preuve sur le sujet en phase 2.

## **L'INTÉRÊT DU ROÉÉ**

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a été fondé en 1997.
5. Depuis ses débuts en 1997, le ROÉÉ a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers de Gaz Métro.
6. Le nom du coordonnateur du ROÉÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.

---

<sup>1</sup> B-0012

7. Le ROEE est composé de sept (7) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (Amsée), d'Écohabitation, de la Fédération québécoise du canot et du kayak FQCK), de la Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et du Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (RVHQ).
8. Les sept groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organismes au Québec.
9. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
10. Le ROEE a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
11. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants:
  - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
  - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
  - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
  - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
  - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
  - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ;

- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROEÉ dans les dossiers de la Régie qui sont unique et distincte de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

## **MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEÉ**

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

14. Le ROEÉ rappelle que conformément à l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie (LRE), l'intérêt public, le développement durable et le respect des objectifs des politiques énergétiques sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

15. La demande de Gaz Métro dans le présent dossier vise, à la phase 1 notamment, la reconduction, pour l'année tarifaire 2018-2019, du budget du plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), l'acceptation des modifications aux pièces déposées aux dossiers tarifaires et rapports annuels ainsi qu'une éventuelle rencontre de travail sur le CASEP.

16. Par son intervention le ROEÉ entend soutenir la Régie dans cet exercice en veillant à ce que les propositions de Gaz Métro soient élaborées sur des bases solides qui respectent les termes, l'esprit et la finalité de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droit d'émission de gaz à effet de serre*, et du SPEDE, la politique énergétique pour l'horizon 2030 et la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable.

## **Reconduction du budget du plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

17. Le ROEÉ partage les préoccupations de Gaz Métro quant aux chevauchements dans les calendriers réglementaires de Gaz Métro et de Transition énergétique Québec.
18. Cependant, le ROEÉ juge qu'il ne possède pas suffisamment d'information présentement pour supporter ou non la proposition de Gaz Métro sur la reconduction du budget du PGEÉ pour l'exercice 2018-2019 dans l'intérêt d'une décision sur les programmes et mesures du Plan directeur 2018-2023 en transition, innovation et efficacité énergétiques
19. Le ROEÉ est d'avis qu'outre les budgets, il est pertinent de traiter de l'intégration par Gaz Métro des aspects de la décision D-2017-094 de la Régie concernant les objectifs quantitatifs d'économie d'énergie et de participation des programmes d'efficacité d'énergie, notamment les programmes PE208, PE218 et PE219. Le ROEÉ rappelle qu'aux paragraphes 353 à 375 de cette décision la Régie a établi des exigences au chapitre des prévisions du PGEÉ qui doivent être présentées par Gaz Métro..
20. Notamment, la décision D-2017-094 limitait les aides financières unitaires des programmes PE208, PE218 et PE219 jusqu'à un maximum de 0,30 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé<sup>2</sup>. Selon le ROEÉ ces changements devraient normalement avoir un impact sur le budget du PGEÉ du Gaz Métro.
21. En outre, au paragraphe 375 de la décision D-2017-094 la Régie demande à Gaz Métro :
- «dans le prochain dossier tarifaire, de mettre à jour le PGEÉ afin d'étaler la hausse de participation et des économies prévues des programmes PE208, PE218 et PE219 sur les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 »<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> D-2017-094, paragraphes 357 et 368

<sup>3</sup> D 2017-094, paragraphes 375

22.Or, à la connaissance du ROÉÉ il n'existe pas de requête amendée dans la cause tarifaire R-3987-2016 phase 2 ou de documents dans le présent dossier qui intègre ces modifications. Dans ces conditions, le ROÉÉ ne peut prendre position sur la demande de Gaz Métro au chapitre du PGEÉ dans le présent dossier. Une fois les informations présentées, le ROÉÉ pourra faire des représentations sur le sujet.

### **Modifications aux pièces déposées aux dossiers tarifaires et rapports annuels**

23.D'emblée le ROÉÉ appuie la proposition de Gaz Métro et compte faire de très modestes représentations sur ce sujet. Le ROÉÉ aimerait, notamment, s'assurer que le document qui sera présenté suite à la la mise à jour du dossier après la décision sur le fond tel que présenté aux pages 4 et 5 de la pièce GME doc 4<sup>4</sup>, permette de bien retracer les changements liés à la décision de la Régie.

24.Le ROÉÉ fera des représentations afin que Gaz Métro présente, dans sa pièce suivant la décision sur le fond, un court explicatif énumérant les paragraphes des décisions de la Régie et leurs effets sur la preuve du distributeur qui précédait cette décision. Selon le ROÉÉ, ce document permettrait de faciliter le travail de la Régie et des intervenants dans des causes subséquentes et faciliterait l'accessibilité des décisions de la Régie pour l'ensemble de la société.

### **Rencontre de travail sur le CASEP**

25. Dans l'éventualité où la Régie retenait la proposition de Gaz Métro de tenir une séance de travail sur le CASEP dans le cadre de la phase 1, le ROÉÉ tient à mentionner sa volonté à participer à la rencontre.

26. Le ROÉÉ tient à s'assurer que les dépenses faites dans le CASEP soient encore utiles pour le Québec et s'intéresse à son intégration dans la Politique énergétique 2030 alors que l'énergie au mazout se fait de plus en plus rare.

27.De plus, le ROÉÉ s'inquiète de la possibilité que des bénéficiaires du CASEP soient en mesure de bénéficier d'avantage indu, notamment en étant capable de revendre sur le SPEDE des économies d'énergie financée par la clientèle de Gaz Métro.

---

<sup>4</sup> B-0008

28. Selon le ROEÉ, une rencontre de travail sera à même d'éclairer la Régie et les intervenants sur ce sujet et faciliter la qualité de la preuve de Gaz Métro et des intervenants sur ce sujet lors de la phase 2.

## **LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROEÉ**

29. Le ROEÉ formulera des conclusions et des recommandations en fonction des sujets et préoccupations qu'il exprime ci-dessus.

30. Il compte présenter ses conclusions sur les présentations de Gaz Métro concernant la validité ou non de la reconduite du budget du PGEÉ pour 2018-2019 une fois les informations demandées dans la décision D-2017-094 seront présentées par le distributeur.

31. Le ROEÉ fera des représentations au sujet des modifications aux pièces déposées aux dossiers tarifaires et rapports annuels.

## **MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ**

32. Conformément à l'article 38 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le ROEÉ entend participer pleinement au dossier et à l'audience ainsi qu'à intervenir.

33. Cette participation inclura la formulation de demandes de renseignements, une preuve écrite, des contre-interrogatoires, la présentation de témoins et une argumentation.

34. Le ROEÉ prévoit deux témoins ordinaires, soit les analystes M. Bertrand Schepper et M. Jean-Pierre Finet.

## BUDGET

35. Le ROÉÉ joint à la présente demande son budget de participation conformément aux indications de la Régie au paragraphe 10 de la décision procédurale D-2017-120.
36. Il est difficile pour le ROÉÉ d'évaluer si le projet sera traité par dossier ou en audience et le cas échéant quel sera le nombre de jours d'audience.
37. Aux fins de l'exercice, le ROÉÉ suppose qu'il y'aura 3 jours d'audience, mais se réserve le droit de modifier son budget ultérieurement si besoin est.
38. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

## PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

**D'ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-4018-2017;

**D'ACCUEILLIR** le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 22 novembre 2017

*(s) Franklin S. Gertler*

---

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

par : Franklin S. Gertler, avocat

**Aldred Building**

507 Place d'Armes, bur 1701

Montréal, Québec H2Y 2W8

t (514) 798-1988

f (514) 798-1986

[franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)





## **Annexe I**

### **Adresse du ROEE**

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)  
a/s Laurence Leduc-Primeau  
3522, rue Fullum  
Montréal, Québec  
H2K 3P6

Courriel : [coordo.roee@gmail.com](mailto:coordo.roee@gmail.com)



## Annexe II

### REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

#### **1. Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale**

Organisme à but non lucratif fondé en avril 2015, composé de membres individuels et corporatifs et qui fait la promotion de la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine.

#### Objectifs :

Soutenir et outiller les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale.

Travailler sur les 3 axes de prévention que sont les besoins, les risques et les impacts liés aux différentes étapes du cycle de vie des hydrocarbures.

Collaborer avec d'autres organisations, réseaux et communautés qui partagent des enjeux énergétiques similaires.

#### Principales actions :

À titre d'acteur mobilisateur en énergie en milieu insulaire et en réseau autonome, l'organisme a participé activement aux consultations sur la Politique énergétique du Québec et l'EES sur les hydrocarbures.

L'AMSÉE prépare actuellement sa participation à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et fait des représentations auprès d'Hydro-Québec pour soutenir l'autoproduction solaire en réseau autonome.

## **2. Écohabitation**

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

### Objectifs :

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.

De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basés sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.

D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.

De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.

## **3. Fédération québécoise du canot et du kayak**

Organisme à but non lucratif.

### Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

#### Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

#### **4. Fondation Rivières**

Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

#### Objectifs :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation :

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires :

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion :

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

## **5. Nature Québec**

Nature Québec est un organisme national regroupant plus de 8000 sympathisants et 80 organismes œuvrant depuis 1981 à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Nature Québec est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

### Objectifs :

Maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;

Préserver la diversité biologique;

Favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

### Principales activités :

Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

## 6. Regroupement pour la surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

### Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires, incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

### Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

## 7. Regroupement Vigilance Hydro Carbone Québec (RVHQ)

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec regroupe des comités de citoyens au Québec, les aide à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures d'origine fossile et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger l'eau, l'air et la terre. Par ses actions, le Regroupement vise à ce que la société québécoise accède à une économie carboneutre dans des délais qui s'harmonisent avec les nations les plus proactives.

### Objectifs :

- A. Encourager et soutenir la mobilisation citoyenne par l'intermédiaire des comités de citoyens
- B. Développer des stratégies d'actions communes avec les comités de citoyens et les régions;
- C. Favoriser l'unification des forces citoyennes;
- D. Favoriser l'expression de la non-acceptabilité sociale des projets de développement et de
- E. Favoriser le développement des nouvelles technologies vertes afin de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.